

Article | 21 janvier 2022 | 



Les enfants inclus dans le programme Pegase doivent bénéficier de 20 bilans de santé et de soins appropriés. - © Getty images

Pour la santé des enfants protégés, Pegase prend son envol

Lancée juste avant la pandémie, l'expérimentation d'un suivi de santé systématisé en pouponnières sociales ne profite encore qu'à 90 enfants, loin des 2 000 visés. Mais une première formation nationale présente la méthode comme prometteuse.

En choisissant le nom du cheval ailé de la mythologie grecque, ses concepteurs ne s'attendaient sans doute pas à de telles difficultés d'envol. Mais voilà : le « Programme d'expérimentation d'un protocole de santé standardisé appliqué aux enfants ayant bénéficié avant l'âge de 5 ans d'une mesure de protection de l'enfance » (Pegase) ne s'est élancé, officiellement, qu'avec un arrêté du 19 juillet 2019. Or comme le prévoyait son cahier des charges, il ne devait commencer à inclure 350 premiers enfants, en 2020, qu'à partir du troisième trimestre...

Épidémie

« *L'épidémie a perturbé la dynamique* », a regretté, ce 20 janvier, le professeur Jacques Dubin, en introduisant la première journée de formation nationale organisée sur ce programme – par webinaire, évidemment ! Il aura fallu, notamment, réorganiser les formations à distance, et dépasser les manques de ressources humaines en établissements, comme l'explique ce président de l'association porteuse du projet.

« *Et nous n'en sommes aujourd'hui qu'à 90 inclusions, ce qui paraît peu* », reconnaît-il. Pour 2024 est néanmoins maintenu un « *objectif raisonnable* » de 2 000 enfants suivis, à travers les 14 pouponnières sociales membres du Gepso participant à l'expérience.

Un état de santé peu satisfaisant

Et Pegase n'a évidemment rien perdu de sa vocation. Les enfants protégés « *présentent un état de santé peu satisfaisant* », comme le rappelle Sylvain Bottineau, en charge de l'enfance et de la famille à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Les maltraitances et les négligences subies au plus jeune âge peuvent entraîner des handicaps, des maladies chroniques, de la surmortalité – alors même que le suivi de santé peut laisser à désirer dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

20 bilans de santé

Le cahier des charges adopté en 2019 prévoit donc d'instituer, dans les pouponnières impliquées, un bilan de santé initial, puis 19 examens réguliers jusqu'à l'âge de 7 ans, en s'appuyant notamment sur des échelles de mesure du développement de l'enfant. Celui-ci doit bien sûr en tirer des soins appropriés, y compris en psychologie ou en psychomotricité, à consigner dans un carnet de santé numérique.

Afin de payer ces bilans et ces soins, ainsi que leur coordination depuis la pouponnière sociale, l'expérimentation est financée à hauteur de 8,5 millions d'euros pour les cinq années – au titre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.

Des échelles appréciées

Si le déploiement de Pegase a été retardé par la crise sanitaire, l'une de ses innovations est déjà appréciée par plusieurs professionnels mobilisés : le recours systématisé aux échelles de développement, telles que l'ASQ ou la CBCL, en vue de diagnostiquer et d'intervenir à temps.

Dans les Vosges par exemple, la psychologue Aurélie Grandclair souligne que ces questionnaires permettent « *d'objectiver et d'affiner les observations* » des équipes de sa Maison de l'enfance et de la famille. « *L'intérêt est aussi de pouvoir les utiliser avec les parents, qui peuvent ainsi prendre une place active dans l'évaluation.* »

Compétences renforcées

Des assistantes familiales peuvent elles-mêmes être impliquées dans ces mesures auprès des enfants qui leur sont confiés, comme le relate Anita Crochet, coordinatrice de Pegase au Village Saint-Exupéry, dans le Maine-et-Loire. Avec les 32 enfants déjà inclus dans son établissement, de manière générale, les échelles permettent de « *développer les compétences des professionnels* », qui parviennent à les intégrer dans leurs pratiques quotidiennes et se doter ainsi de « *repères communs* » et « *améliorer la qualité des observations* ». Une éducatrice de jeune enfant témoigne même avoir pu « *modifier son regard* » sur un enfant, dans un sens positif, et finalement bénéfique.

Pegase peut donc poursuivre son envol... Son coordinateur Daniel Rousseau l'a d'ailleurs annoncé au terme de la formation : ce printemps le programme doit être étendu dans quinze autres départements, avec, cette fois, des procédures simplifiées.

À lire également :

- [Santé des enfants de l'ASE : « S'attaquer de façon préventive aux problèmes »](#)
- [Protection de l'enfance : un confinement aux bienfaits inattendus en pouponnière](#)
- [Innovations en santé : 71 projets autorisés fin 2020](#)

 **Olivier BONNIN**

SOURCES

[La page du webinaire](#)

Le Media Social est une publication des Éditions Législatives. © Copyright Éditions Législatives 2022. Tous droits réservés